



« **CETTE LICENCE A LE DOUBLE INTÉRÊT D'ARTICULER LA CONNAISSANCE DU MONDE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AVEC UNE CONNAISSANCE STATISTIQUE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE ET D'OUTILS. Elle permet ainsi aux collaborateurs de la branche Famille d'être non seulement parfaitement en prise avec leur métier mais également de s'ouvrir sur la sécurité sociale, pour faciliter les parcours interbranche** » (Hélène Paris, Responsable de la Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche de la CNAF - Allocations Familiales - 2004/2011).

Hélène Paris, aujourd'hui secrétaire générale du Conseil d'Analyse Economique, synthétise précisément l'utilité de la Licence Professionnelle Statistique de la Protection Sociale : **satisfaire le besoin de collaborateurs statisticiens dans les différents organismes de la protection sociale par la formation continue et la formation initiale.**

Cette formation de l'IRIAF, unique en France, propose aux responsables des organismes locaux, régionaux et nationaux d'aider, d'une part, au recrutement de statisticiens collaborateurs de chargés d'études, et d'autre part, au développement de l'expertise des personnels déjà

en emploi. Cette formation est inscrite dans les **priorités de financement 2015 de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle.** Depuis son ouverture, la Licence Professionnelle Statistique de la Protection Sociale évolue dans ses pratiques pour s'adapter aux particularités de la formation initiale, de la formation continue, de la validation des acquis (VAPP et VAE) et de la formation sous le statut du contrat de professionnalisation. Aujourd'hui, toujours pour répondre aux besoins exprimés par la profession, la formation est accessible « à distance ». Cette nouveauté facilite l'accès de la formation à tous en gommant les contraintes géographiques et temporelles.

Une formation ouverte à distance depuis 2014

La Licence Professionnelle Statistique de la Protection Sociale « à distance » s'organise autour de 4 temps de travail : « **synchrone** », temps de travail à distance obligatoire entre l'apprenant et des intervenants ; « **asynchrone** », temps de travail de l'apprenant en autonomie à distance ; « **présentiel** », temps de travail obligatoire au centre de formation ; « **accompagnement** », temps d'échange entre l'apprenant et son référent enseignant. L'enseignant référent est ainsi l'interlocuteur privilégié de l'apprenant tout au long de l'année universitaire. Il a un rôle de conseil et de guide.

Contact de l'IRIAF : 11 rue Archimède - Pôle Universitaire de Niort - 79000 NIORT

Filière Statistique en Assurance et Santé

Mail : iriaf-sas@univ-poitiers.fr - Tél : +33(0) 5 49 28 55 35

Filière Gestion des Risques

Mail : iriaf-gdr@univ-poitiers.fr - Tél : +33(0) 5 49 24 94 88

<http://iriaf.univ-poitiers.fr>



DOSSIER : La réforme des stages

ÉDITO ●●●

Dans un monde en constant changement, les connaissances et compétences des salariés, quelles que soient leurs fonctions, doivent évoluer continuellement. Il est alors impératif que l'Université et notre Institut s'adaptent pour répondre à ce besoin de formation tout au long de la vie, notamment par une évolution des pratiques pédagogiques. C'est dans ce contexte, par exemple, que la Licence Professionnelle Statistique de la Protection Sociale est ouverte à distance. C'est également dans ce contexte que les stages évoluent fortement. Ainsi, de la Licence au Doctorat, nous devons **imaginer et dessiner les formations et les modes d'apprentissage de demain** afin de répondre aux nouveaux défis qui nous attendent.

Des nouvelles pédagogies pour les emplois de demain



Le 16 janvier 2015, lors de la remise des diplômes 2014 de l'IRIAF, une conférence a permis de débattre sur les nouvelles pratiques pédagogiques pour favoriser le lien avec le monde socio-professionnel.

Pour les diplômés, la remise des diplômes marque symboliquement un **passage vers la vie active**. Pour l'IRIAF, elle constitue un moment pour mesurer l'**employabilité des diplômés** et pour préparer les futures promotions. La remise des diplômes a ainsi débuté par une conférence-débat sur le thème des nouvelles pratiques pédagogiques. Elle a été l'occasion de confronter les visions (souvent complémentaires) et les attentes (parfois divergentes) des mondes enseignant, professionnel et étudiant. Tous partagent l'idée que **les pratiques de demain ne seront plus celles d'aujourd'hui**. D'ores et déjà, certaines universités innovent en la matière (MOOC, pédagogie inversée...). L'Université de Poitiers est engagée dans cette voie à travers son projet IDEFI-Paré qui soutient l'IRIAF et le dispositif de formation à distance de sa Licence Professionnelle Statistique de la Protection Sociale. L'**IRIAF innove en matière pédagogique** pour permettre aux étudiants d'apprendre différemment et répondre aux nouvelles exigences du monde professionnel.

DIRECTEUR PUBLICATION :
Thomas ROGAUME

COMITÉ DE RÉDACTION :
Jean-Marc BASCANS, Marc-Hubert
DEPRET, Thomas ROGAUME

MAQUETTE : MALICE CONSEIL

PHOTOS : Patrick FRERE, Alain MOUSSEAU

IMPRESSION : MEGATOP

ISSN : 1770-9202 – Dépôt : Déc. 2004

Des étudiants de l'IRIAF au 4L Trophy 2015

Etudiants en Master SARADS, Loïc LEBECHNECH et Nicolas OUVRARD, participent à la 18^e édition du 4L Trophy, du 19 février au 1^{er} mars 2015.

Créé en 1997, le 4L Trophy est le **raid humanitaire** étudiant le plus important d'Europe. Chaque année, près de 2600 étudiants parcourent plus de 7000 kilomètres à travers la France, l'Espagne et le Maroc, pour distribuer des fournitures scolaires et des équipements sportifs aux enfants marocains. Le 4L Trophy est également un **défi sportif** puisque les équipages s'élancent à travers le Maroc, ses pistes, son sable et ses dunes. Chaque équipe doit rallier l'étape du jour à l'aide d'une carte, d'une boussole et d'un road book ; tout

cela au volant d'une voiture mythique, la Renault 4.

De l'idée initiale à la ligne de départ, **Loïc et Nicolas** ont réussi la première étape du projet : trouver la Renault 4, récolter les diverses fournitures et surtout trouver les financements nécessaires. Reste à eux de rallier la ligne d'arrivée à Marrakech avec la fierté d'avoir mis en œuvre les valeurs de ce raid et **leurs valeurs personnelles : le dépassement de soi, l'entraide, le partage, l'amitié et la solidarité.**

Suivez leur périple, équipage n°733 « ASTASS Fati Team », sur le site <http://www.4ltrophy.com/> ! Le départ officiel sera donné à Paris depuis le Stade de France le 19 février, et ensuite vogue la galère...



Parole à Pierre CREMONA

EN THÈSE, DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT FORT INDUSTRIE-RECHERCHE, PIERRE CREMONA ORGANISE SON TEMPS À 80% AU SEIN DU LABORATOIRE DE RECHERCHE, L'INSTITUT PPRIME, ET À 20% AU SEIN DU LABORATOIRE CERIC POUR RÉALISER DES ESSAIS À GRANDE ÉCHELLE ET RÉPONDRE AUX ATTENTES DE L'ENTREPRISE.

Quel est votre sujet de recherche ?

Mon doctorat concerne l'étude de l'optimisation des systèmes de conduits de fumée métalliques en cas d'incendie. Il s'agit

d'étudier le comportement au feu des conduits de fumée.

Quelles sont les attentes et le contexte de ce sujet ?

Il répond à un besoin industriel, celui de la société Poujolat, dans le cadre de l'évolution des réglementations. L'enjeu est de développer de nouveaux produits et systèmes plus performants et de permettre d'acquérir de nouvelles compétences, notamment en simulation numérique.

Quel est votre parcours avant la thèse ?

Je suis un bon exemple de la formation tout au long de la vie. J'ai effectué un DUT, puis une Licence professionnelle en énergie à l'Université de Poitiers. Suite à un stage et un CDD, j'ai

été recruté comme technicien d'essais au laboratoire CERIC du groupe Poujolat. Puis en parallèle, j'ai réalisé en cours du soir un diplôme d'Ingénieur CNAM.

Pourquoi ce choix de réaliser une thèse ?

Durant mon projet de mémoire CNAM, je me suis épanoui dans le domaine de la recherche. J'ai ainsi eu envie de continuer à approfondir et à enrichir ma réflexion et mes connaissances puis d'acquérir de nouvelles compétences pour mon entreprise, ce que me permet le doctorat.



LA RÉFORME DES STAGES

UNE LOI POUR HARMONISER ET REDÉFINIR LES PRATIQUES DU STAGE

La réglementation des stages change : la Loi « Khirouni » n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages abrogent et remplacent les articles du code de l'éducation relatifs aux stages.

Cette loi harmonise la réglementation des stages (enseignement supérieur) et des périodes de formation en milieu professionnel (enseignement secondaire). Elle a des **impacts sur la gouvernance des stages, leur déroulement et les droits et obligations des trois parties à la convention** : l'établissement d'enseignement, l'organisme

d'accueil et le stagiaire.

De plus, cette loi redéfinit l'objet du stage comme des « *périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle* ».

Désormais, **le stage est obligatoirement réalisé en vue d'obtenir un diplôme** ou une certification.

RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Ce que la loi nomme renforcement, l'IRIAF le pratiquait déjà. Citons pêle-mêle quelques « nouvelles » obligations : accompagner les étudiants dans leur recherche de stage ; favoriser

un égal accès des étudiants aux stages ; faire figurer dans la convention de stage les **compétences à acquérir** lors du stage ; désigner un enseignant référent ; intégrer le stage dans un cursus de formation de 200 heures au minimum par année ; encourager la **mobilité internationale**...

RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Notons ici quelques-unes de ces modifications : pas de stage pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour occuper un emploi saisonnier ; distinguer les offres de stage des offres d'emplois ; désigner un tuteur de stage ; ne pas dépasser un nombre de stagiaires dans l'organisme...

Convention de stage : les nouvelles obligations

L'arrêté ministériel signé le 29 décembre 2014 précise les nouveaux champs obligatoires des conventions de stage : les **compétences** à acquérir lors du stage, les conditions dans lesquelles l'enseignant référent et le tuteur dans l'organisme d'accueil assurent **l'encadrement et le suivi du stagiaire**, l'intitulé complet du cursus ou de la **formation du stagiaire** et son volume horaire par année d'enseignement, le nombre de crédits **ECTS** associé au stage.

Suite à cet arrêté, la convention de stage est maintenant obligatoirement signée par **cinq signataires** : l'organisme d'accueil, le tuteur dans l'organisme d'accueil, le stagiaire, l'enseignant référent et l'établissement d'enseignement.

DURÉE DU STAGE ET GRATIFICATION

La durée du stage est limitée à 6 mois dans le même organisme (de façon continue ou discontinue) par année d'enseignement. La loi harmonise le calcul de la durée du stage sur la base de 7 heures de présence effective équivalent à 1 jour de stage et 22 jours de présence effective correspondant à 1 mois de stage.

La gratification est toujours obligatoire dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois. La nouveauté est la revalorisation du montant de cette gratification. Jusqu'au 1^{er} septembre 2015, la gratification minimale est de 13.75% du plafond horaire de la sécurité sociale. Après cette date, ce minimum sera de 15%.

Cette liste de modifications n'est pas exhaustive. Elle n'est qu'une image du triple objectif de la loi : développer les stages dans les formations au service de l'insertion professionnelle, renforcer leur dimension pédagogique pour limiter les abus et améliorer le statut des stagiaires. **Ce nouveau cadre législatif et réglementaire concerne tous les stages, tous les organismes d'accueil, de droit public ou de droit privé et tous les stagiaires.**

